

LES INDEMNITES DE DEPLACEMENTS DANS LE BATIMENT

| | |
|-------------------------------|--|
| OBJECTIFS PEDAGOGIQUES | Dans le secteur du bâtiment, les salariés doivent se rendre quotidiennement sur des chantiers pour travailler. Ces derniers peuvent être situés plus ou moins loin de leur domicile. Pour ne pas les pénaliser financièrement, il est prévu un système d'indemnisation pour les petits et grands déplacements. Il vise à indemniser forfaitairement les salariés des frais supplémentaires engendrés par la fréquence de leurs déplacements. |
| PUBLIC | Tous Corps d'Etat |
| PRE-REQUIS | Aucun |
| EVALUATION | Questions/Réponses |
| METHODES | Diaporama, Echange d'expériences, support remis à chaque participant (Taux de satisfaction : 100% ; Taux de réussite : 100% ; Taux de d'abandon : 0% sur 21 stagiaires formés) |
| MOYENS SPECIFIQUES | Vidéoprojecteur, Temps d'échanges |
| FORMATEUR(S) | Madame Christelle BECHET |

PROGRAMME

Durée : 3 heure(s) sur 1 jour(s)

L'INDEMNISATION DES PETITS DEPLACEMENTS

- L'indemnié de repas
- L'indemnité de trajet
- L'indemnité de transport
- Les cas où les indemnités sont dues / pas dues...

L'ORGANISATION DES PETITS DEPLACEMENTS

- Le point de départ
- Les cinq zones
- Les trajets du matin / du soir
- Le cas des chauffeurs
- Le trajet et temps de travail effectif ...
- Quid du principe souvent énoncé "1 trajet patron - 1 trajet salarié" ?

CAS PRATIQUES :

- Trajet domicile-chantier et chantier-domicile
- Trajet siège-chantier et chantier-siège ...

LES GRANDS DEPLACEMENTS :

- Définition



- Indemnisation

(Date de mise à jour : 10/06/2024)